

**Mode de conventionnement :** prêt à usage du domaine privé - lot de 2 îlots de parcelles

*Afin de préserver l'intérêt floristique et faunistique et écologique des parcelles, le bénéficiaire devra scrupuleusement respecter le cahier des charges.*

*Une station de mesure des débits en rivières est présente sur ce site, les agents du service rivières accéderont une fois par mois au site pour faire leurs mesures ou pour mener à bien des actions de surveillance de rivière.*

#### Prescriptions et contraintes pour l'occupation

##### Fauchage

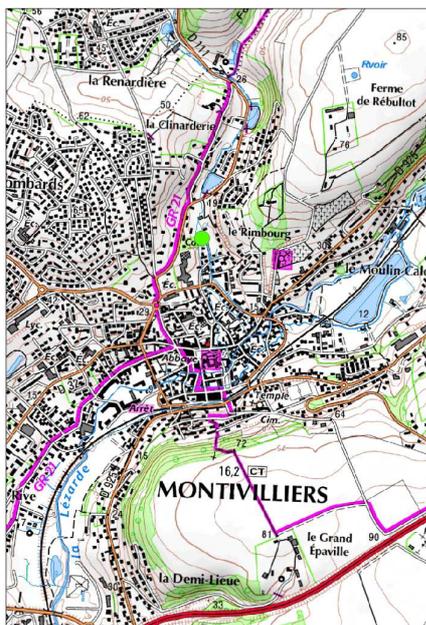
Maintien d'un couvert végétal impératif (pas de sol nu)  
**Fauche tardive** (à partir du 15 septembre)  
 Exportation des ballots et au maximum des résidus de coupe  
 Débroussaillage au besoin des abords (clôtures et mitoyenneté, ≈2m) entre juin et septembre, y compris fauche des chardons avant le 15 juillet.  
 Entretien du corps de digue par débroussaillage (70ml)  
 Gestion/entretien des haies (120ml)  
 Interdiction de produits phytosanitaires  
 Interdiction d'irrigation, du drainage et de toutes formes d'assainissement.

##### Pâturage

Ouvert aux équins, ovins et caprins  
 Pression de pâturage maximale à 0.8 UBG/ha/an pour les équins et à 1.5 UBG/ha/an pour ovins et caprins  
 Mise à l'herbe au printemps ou en début d'été sur sol ressuyés  
 Retrait hivernal obligatoire des animaux (**solution de replis à justifier**)  
**Interdiction de pâturage sur le corps de digue**  
 Pas de construction possible (zone réglementée)  
 Abreuvement des animaux difficile (le candidat devra ramener l'eau sur site)  
 Maintien d'un couvert végétal impératif (pas de sol nu)  
 Gestion obligatoire des refus de pâturage, des abords (clôtures et mitoyenneté, ≈2m), y compris fauche des chardons avant le 15 juillet  
 Gestion/entretien des haies (120ml)  
 Entretien du corps de digue par débroussaillage (70ml)  
 Site partiellement clôturé (à compléter si besoin par le bénéficiaire)  
 Interdiction de produits phytosanitaires  
 Interdiction d'irrigation, du drainage et de toutes formes d'assainissement

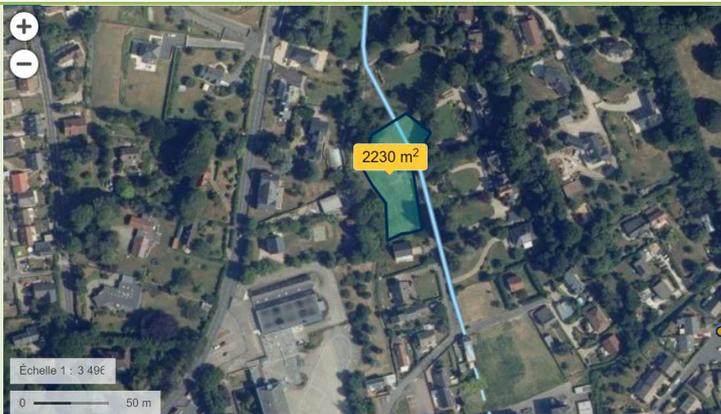
**120 ml de haies à entretenir + 70 ml de corps de digue.**

#### Situation géographique



Surface parcelles 2759 m<sup>2</sup> - surface exploitable : 2230 m<sup>2</sup>

Montant de la redevance : 0€



MONTIVILLIERS – lot 1.2 - 22 Rue André Messager – AL79, AL80

**Mode de conventionnement :** prêt à usage du domaine privé - lot de 2 îlots de parcelles

*Afin de préserver l'intérêt floristique et faunistique et écologique des parcelles, le bénéficiaire devra scrupuleusement respecter le cahier des charges.*

*Les agents du service pourront si besoin pénétrer dans les parcelles pour des opérations de surveillance.*

### Prescriptions et contraintes pour l'occupation

#### Fauchage

Maintien d'un couvert végétal impératif (pas de sol nu)

**Fauche tardive** (à partir du 15 septembre)

Exportation des ballots et au maximum des résidus de coupe

Débroussaillage au besoin des abords (clôtures et mitoyenneté, ≈2m) entre juin et septembre, y compris fauche des chardons avant le 15 juillet

Gestion/entretien des haies

Site entièrement clôturé

Interdiction d'irrigation, du drainage et de toutes formes d'assainissement.

#### Pâturage

Ouvert aux équins, ovins et caprins

Pression de pâturage maximale à 0.8 UBG/ha/an pour les équins et à 1.5 UBG/ha/an pour ovins et caprins

Mise à l'herbe au printemps ou en début d'été sur sol ressuyés

Retrait hivernal obligatoire des animaux (**solution de replis à justifier**)

Pas de construction possible (zone réglementée)

Abreuvement des animaux difficile (le candidat devra ramener l'eau sur site)

Maintien d'un couvert végétal impératif (pas de sol nu)

Gestion obligatoire des refus de pâturage, des abords (clôtures et mitoyenneté, ≈2m), y compris fauche des chardons avant le 15 juillet

Site entièrement clôturé

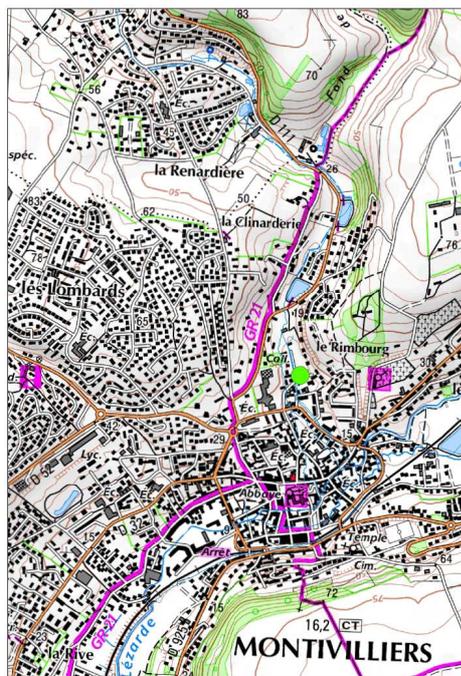
Gestion/entretien des haies

Interdiction de produits phytosanitaires

Interdiction de l'irrigation, du drainage et de toutes formes d'assainissement

**25 ml de haies à entretenir**

### Situation géographique



Surface parcelles : 972 m<sup>2</sup> - surface exploitable : 865 m<sup>2</sup>

Montant de la redevance : 0€



### Critères d'attribution

Les candidats sont réputés connaître le site et ses contraintes (accès, déplacement, abris)

#### Critères d'attribution

Fauche	Description des modes opératoires et prise en compte du cahier des charges	5 points
	Description et prise en compte de la gestion des abords et zones non fauchées	2 points
	Mesure pour la préservation de la faune et de l'environnement	3 points
	Motivation de la candidature, statut de l'intervenant, expérience, solidité du projet	2 points
<b>TOTAL</b>		<b>12 points</b>

#### Critères d'attribution

Pâturage	Description des modes opératoires et prise en compte du cahier des charges	5 points
	Description et prise en compte de la gestion des zones non pâturées, abords et refus de pâturage, abords/ disposition prise en cas de pâturage non réalisé par le bénéficiaire	2 points
	Description des mesures pour la préservation du milieu et du site (protection points sensibles...)	2 points
	Disponibilité du bénéficiaire (échappé d'animaux, retrait rapide...)	2 points
	Motivation de la candidature, statut de l'intervenant, expérience, solidité du projet	1 point
<b>TOTAL</b>		<b>12 points</b>

En cas d'égalité sur la note totale sera retenu le candidat ayant la meilleure note au critère « Description des modes opératoires »